

Communiqué de presse

LA VOIX DE L'ENFANT

Paris, le 21 Août 2019

La Voix De l'Enfant partie civile dans l'affaire du chirurgien de Jonzac

Le 25 mars dernier, Le Docteur J. L.S., chirurgien à Jonzac, a été renvoyé devant la Cour d'assises de Saintes pour des actes de pédophilie. Il est accusé de deux viols et de trois agressions sexuelles sur mineurs, suite aux révélations d'une fillette de 6 ans. Il est incarcéré depuis mai 2017 à la maison d'arrêt de Saintes.

Des écrits appartenant au médecin et recensant près de 200 noms de mineurs potentiellement victimes auraient été retrouvés par les enquêteurs. L'accusé y détaillerait les abus commis sur des enfants, ses fantasmes et ses perversions. D'autres objets à caractère sexuel auraient été trouvés à son domicile, notamment des images pédopornographiques.

Le chirurgien avait déjà été condamné en 2005 à 4 mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Vannes pour détention et importation d'images à caractère pédopornographique. La Voix De l'Enfant déplore qu'aucune obligation de soins n'ait accompagné cette peine.

La Fédération, qui a récemment ouvert une Unité d'Accueil Médico-Judiciaire Pédiatrique à Saintes, pour recueillir la parole des enfants victimes de violence, se constitue partie civile dans cette affaire afin de comprendre pourquoi l'auteur présumé a pu continuer à exercer ses fonctions auprès d'enfants alors même qu'il a été condamné pénalement pour des infractions sexuelles sur mineurs détention et importation d'images à caractère pédopornographique.

L'association est d'autant plus concernée qu'elle recommande depuis de nombreuses années l'obligation de soins systématique pour tous les auteurs condamnés pour des infractions sexuelles sur mineurs.

Aussi elle préconise l'inscription au FIJAISV de tous ces auteurs, peu importe la peine à laquelle ils ont été condamnés.

Ces mesures auraient peut-être pu prévenir ces « récidives » d'une extrême gravité.

Par ailleurs, La Voix de l'Enfant s'interroge sur un possible lien entre cette affaire et d'autres dont elle a eu connaissance dans le passé.

Contacts :

Martine BROUSSE – 06 22 80 82 82

service.juridique@lavoixdelenfant.org